



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 20 mai 2010** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Lucien BRENOT
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE	

Membres Absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le 11 mars 2010 : un arrêté décidant de la souscription d'emprunt de 6 000 000 € auprès de la Caisse régionale Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne pour le financement des opérations d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2010.
- le 8 février 2010 : un arrêté de délégation désignant Mme Anne DILLENSEGER pour toutes questions relatives à la réussite éducative.

- le 16 avril 2010 : un arrêté désignant M. Pierre PRIBETICH en qualité de représentant suppléant au Conseil d'administration de l'association du réseau métropolitain Rhin-Rhône.
- le 22 avril 2010 : un arrêté déclarant sans suite du marché ayant pour objet les travaux de Fumisterie à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du Grand Dijon pour motif d'intérêt général.

Conventions

- le 04 février 2010 : une convention cadre de mutualisation et de coordination des actions passées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon.
- le 21 janvier 2010 : une convention d'occupation d'un emplacement en gare de Dijon Ville, passée avec la SNCF.
- le 29 mars 2010 : Un avenant à la convention de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs suite au prolongement du délai d'exécution des travaux, passée avec ACE BTP.
- le 22 avril 2010 : Convention de prêt IENA PREFI pour un montant de 6 000 000 € passée avec Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Champagne Bourgogne et la Banque de financement et de Trésorerie.

Marchés

- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200707069FM0000300 passé avec la société PROCESS SOL relatif au lot 13 des travaux de construction de la piscine olympique : étanchéité liquide pour un montant de 5 280,71 € HT.
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808020FM0000400 passé avec le Groupement ROGER MARTIN / DESERTOT / PENNEQUIN / DEMONGEOT relatif au lot 24 des travaux de construction de la piscine olympique : VRD pour un montant de 55 058,40 € HT.
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808019FM0000400 passé avec la société SOPREMA ENTREPRISES relatif au lot 4 des travaux de construction de la piscine olympique : couverture étanchéité pour un montant de 2 116,35 € HT.
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808019FM0000300 passé avec la société SOPREMA ENTREPRISES relatif au lot 4 des travaux de construction de la piscine olympique : couverture étanchéité pour un montant de -2 210,25 € HT.
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808004FM0000200 passé avec la société PROTOY relatif au lot 5 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures et extérieures aluminium pour un montant de 12 782,00 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200707058FM0000800 passé avec la société C3B relatif au lot 1 des travaux de construction de la piscine olympique : terrassements, fondations, gros œuvre pour un montant de 23 396,00 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808015FM0000100 passé avec la société ELISATH relatif au lot 20 des travaux de construction de la piscine olympique : gestion informatique, contrôle des accès pour un montant de 699,50 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200808012FM0000100 passé avec la société PACOTTE & MIGNOTTE relatif au lot 11 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques pour un montant de 23 808,01 € HT
- Le 27/04/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200909021FM0000001 passé avec la société PROTOY relatif à la fourniture, à l'installation et la maintenance de générateurs photovoltaïques dans le cadre de la construction de la piscine olympique à Dijon. Titulaire du marché : EVERBAT. Pour un montant de 130 966,00 € HT
- Le 27/04/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808012FM0000003 passé avec la société SODIVER relatif au lot 11 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques. Titulaire / PACOTTE et MIGNOTTE. Pour un montant de 3 020,00 € HT
- Le 27/04/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808012FM0000002 passé avec la société SODIFALUX relatif au lot 11 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures bois, mobiliers, signalétiques. Titulaire / PACOTTE et MIGNOTTE. Pour un montant de 12 018,00 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200909006FP0000100 passé avec la société SNIDARO : Marché de prestations similaires au Marché 07-70 relatif au lot 14 de la construction de la piscine olympique : Lot 14 A : Forme de pentes. Pour un montant de 1 570,02 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200707070FM0000400 passé avec la société SNIDARO relatif au lot 14 des travaux de construction de la piscine olympique : Revêtements de sols et muraux pour un montant de 37 389,36 € HT
- Le 27/04/2010** : un avenant n° 200707074FM0000300 passé avec la société VDS PAYSAGE relatif au lot 25 des travaux de construction de la piscine olympique : espaces verts, clôtures, portails pour un montant de 7 534,60 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 201010005FM0000100 passé avec la société BRENNTAG BOURGOGNE relatif à la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Lot 2 : Fourniture en vrac de soude caustique dosée à 50% pour une quantité annuelle de 150 tonnes au minimum à 600 tonnes au maximum. Il porte résiliation conventionnelle et anticipée du marché.

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200707065FM0000300 passé avec la société NOUVEAU SA relatif au lot 9 des travaux de construction de la piscine olympique : traitement d'air pour un montant de 8 262,00 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200707066FM0000400 passé avec la société INEO ENERSYS relatif au lot 10 des travaux de construction de la piscine olympique : électricité courants forts et faibles pour un montant de 19 178,80 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200808004FM0000100 passé avec la société PROTOY relatif au lot 5 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures et extérieures aluminium pour un montant de -13 921,15 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 201010026FM0000100 passé avec le Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL relatif à la Conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway.

Le 21/04/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000001 passé avec la société TRANSITEC relatif à la Conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway pour un montant de 11 000,00 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200808024FM0000100 passé avec la société GACHON SARL relatif au chargement et transport du verre collecté sur le territoire du Grand Dijon.

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200909026FM0000100 passé avec la société SODIFALUX relatif au lot 1 du Marché de prestation de la communication de chantier dans le cadre du projet des deux premières lignes de tramway : Fabrication des supports de signalisation, de signalétique et d'information liées aux travaux du tramway.

Le 21/04/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010014FM0000001 passé avec la société SIGNATURE relatif à l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Lot 3 : Secteur 3 de République à Quetigny. Titulaires : Groupement EUROVIA / ROGER MARTIN. Pour un montant de 50 000,00 € HT

Le 19/04/2010 : un Marché n° 201010049FM0000000 passé avec la société ROGER MARTIN relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 5 : Déplacement des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au parking du Zénith et de Valmy à Dijon pour un montant de 349 460,50 € HT

Le 19/04/2010 : un Marché n° 201010048FM0000000 passé avec le Groupement DEAL / SOBECA / ROESSEL / SCHVAB relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 4 : Déplacement du réseau d'adduction d'eau potable boulevard des valendons / rue de la fontaine au mail / rue lamartine / rue des clématites à Chenôve pour un montant de 389 946,00 € HT

Le 19/04/2010 : un Marché n° 201010047FM0000000 passé avec le Groupement EUROVIA Bourgogne / COCA Sud Est relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 3 : Déplacement du réseau d'assainissement d'eaux usées à Chenôve pour un montant de 269 000,05 € HT

Le 01/04/2010 : un Marché n° 201010051FM0000000 passé avec la société COMPAS-TIS relatif au développement de la démarche de formalisation de l'observatoire Politique de la Ville pour un montant de 37 300,00 € HT

Le 30/03/2010 : un Marché n° 201010050FM0000000 passé avec la société SGL CARBON TECHNIC relatif à la réparation d'un Quench en graphite pour l'UIOM pour un montant de 86 390,00 € HT

Le 30/03/2010 : un avenant n° 201010004FM0000100 passé avec la société BEAUSEIGNEUR relatif à la fourniture de réactifs pour l'UIOM : Lot 4 : Fourniture de solution de soude et d'acide chlorhydrique pour un montant de 4 000,00 € HT

Le 26/03/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707052FM0000003 passé avec la société ROLAND RIBI & Associés relatif à la maîtrise d'œuvre générale relative aux premières lignes de tramway. Titulaire : Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 218 000,00 € HT

Le 26/03/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707052FM0000002 passé avec la société EGIS AMENAGEMENT relatif à la maîtrise d'œuvre générale relative aux premières lignes de tramway. Titulaire : Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 4 041 456,00 € HT

Le 26/03/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707052FM0000001 passé avec la société EGIS MOBILITE relatif à la maîtrise d'œuvre générale relative aux premières lignes de tramway. Titulaire : Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 203 017,98 € HT

Le 18/03/2010 : un avenant n° 200808007FM0000200 passé avec la société FILHET ALLARD et Cie relatif à l'assurance relative à la construction de la piscine olympique Lot 1 : Tous risques de chantier pour un montant de 1 397,00 € HT

Le 18/03/2010 : un avenant n° 200808041FM0000300 passé avec le Cabinet MATHARAN-PINTAT-RAYMUNDIE relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique dans le cadre du projet de la réalisation du TCSP.

Le 15/03/2010 : un Marché n° 201010026FM0000000 passé avec le Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL relatif à la Conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway pour un montant de 2 170 000,00 € HT

Le 11/03/2010 : un acte modificatif de sous-traitance n° 200808004FM0000002 passé avec la société AGC IVB relatif au lot 5 des travaux de construction de la piscine olympique : Menuiseries intérieures et extérieures aluminium. Titulaire : PROTOY. Pour un montant de 245 000,00 € HT

Le 05/03/2010 : un Marché n° 201010020FM0000000 passé avec la société MAM (Matériel et Appareillage Mécanique) relatif à la fourniture de bennes à ordures ménagères : Lot 1 : Fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers d'une contenance de 7 à 8 m3 avec mini benne ouverte, lève conteneur, sans système de compactage pour un montant de 65 844€ HT par véhicule complet + 440,50 € TTC pour la carte grise.

Le 02/03/2010 : un Marché n° 201010021FM0000000 passé avec la société GEESINK NORBA France relatif à la fourniture de bennes à ordures ménagères : Lot 2 : Fourniture d'un véhicule de collecte de déchets ménagers avec mini benne d'une contenance de 7 à 8 m3, lève conteneur, sans système de compactage pour un montant de 113 434,00 € HT

Le 23/02/2010 : un Marché n° 201010032FM0000000 passé avec la société FILHET ALLARD & Cie relatif aux assurances construction tramway : Lot 1 : Responsabilité civile maître d'ouvrage. Pour une prime de 421 350,40 € TTC (tranche ferme + Option franchise de 10000€)

Le 23/02/2010 : un Marché n° 201010031FM0000000 passé avec la société SATEC relatif aux assurances construction tramway : Lot 2 : Tous risques chantier. Pour une prime de 590 955 € TTC (tranche ferme + Option franchise de 30000€)

Le 22/02/2010 : un avenant de transfert n° 200808040FM0000100 passé avec la société ORRICK RAMBAUD MARTEL (et GROUPE FCL) relatif à l'achat de prestations d'assistance financière dans le projet de TCSP des agglomérations de Dijon et Besançon : Lot 3 : Assistance en matière de fiscalité. Transfert partiel du marché au Cabinet CMS F. LEFEBVRE.

Le 22/02/2010 : un avenant n° 200808052FM0000100 passé avec la société TECHNIQUES TOPO relatif à la mission d'exécution des prestations de levés topographiques et travaux fonciers dans le cadre du projet de TCSP de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 24 000,00 € HT

Le 26/01/2010 : un avenant n° 200909023FM0000100 passé avec la société VERITAS relatif à la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement relatif au centre de maintenance mixte bus / tramways de l'agglomération dijonnaise et d'une étude de bruit.

Marchés à procédures adaptées

Le 28/04/2010 : un MAPA n° 201010066AS0000000 passé avec la société JOUR J ORGANISATION : Marché Subséquent 2 à l'accord cadre 09-18 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 5 : Réunions publiques, inaugurations. Objet du MAPA : Inauguration de la piscine olympique du Grand Dijon. Pour un montant de 15 000,00 € HT

Le 27/04/2010 : Contrat simplifié en MAPA n° 201010065AM0000000 passé avec la société SETUREC ARCHITECTURE relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 50 caveaux autonomes 1 place enterrés au cimetière intercommunal pour un montant de 10 035,00 € HT

Le 27/04/2010 : un MAPA n° 201010061AS0000000 passé avec la société GROUPE DICOLOR : Marché Subséquent 4 à l'Accord Cadre 09-16 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents. Objet du MAPA : Plan Climat Énergie Territorial : programme et invitation pour un montant de 780,00 € HT

Le 27/04/2010 : un avenant n° 200808009AM0000300 passé avec la société BAFFY relatif au lot 16 des travaux de construction de la piscine olympique : Peinture, revêtements muraux pour un montant de 9 926,97 € HT

Le 27/04/2010 : un avenant n° 200808023AM0000200 passé avec la société PROTOY relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie pour un montant de 3 312,00 € HT

Le 21/04/2010 : un avenant n° 200808021AM0000300 passé avec la société LA MAISON DE LA PISCINE relatif au lot 18 des travaux de construction de la piscine olympique : équipement de la piscine pour un montant de 17 400,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010060AS0000000 passé avec la société LORIN TP : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-34 : déconstruction de bâtiments situés à la Toison d'Or pour un montant de 85 000,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010059AS0000000 passé avec la société NONQUE : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-34 : déconstruction de bâtiments situés rue Jean Jaurès pour un montant de 100 000,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010058AS0000000 passé avec la société TRAVAUX PUBLICS VIGOT : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-34 : déconstruction de bâtiments situés avenue du Langres pour un montant de 230 000,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010057AS0000000 passé avec la société PENNEQUIN : Marché Subséquent à l'Accord Cadre 08-34 : déconstruction de bâtiments situés avenue du Drapeau pour un montant de 435 750,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010055AS0000000 passé avec la société DIGITAL CONCEPT : Marché Subséquent 4 à l'Accord Cadre 09-14 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 1 : conception graphique, pré-presse. Objet du MAPA : Plan Climat Énergie Territoriale du Grand Dijon (PCET) pour un montant de 4 487,00 € HT

Le 21/04/2010 : un MAPA n° 201010054AS0000000 passé avec la société GRAND FORMAT : Marché Subséquent 2 à l'Accord Cadre 09-17 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 4 : Impression en grand format. Objet du MAPA : Affiches piscine olympique pour un montant de 1 097,00 € HT

Le 26/03/2010 : un acte de sous-traitance n° 201010037AM0000001 passé avec la société VALODEC relatif aux travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires. Titulaire du marché : CUENOT DEMAT. Pour un montant de 120 000,00 € HT

Le 26/03/2010 : un MAPA n° 201010046AM0000000 passé avec la société LYONNAISE DES EAUX relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réseau d'eau brute utilisant les réservoirs Montmuzard et Darcy destinés à l'arrosage d'espaces verts publics pour un montant de 134 200,00 € HT

Le 18/03/2010 : un MAPA n° 201010043AS0000000 passé avec la société GRAPH LAND : Marché Subséquent 8 à l'accord cadre 08-51 : Fourniture de prestations intellectuelles "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon". Objet du MAPA : Accompagnement utilisateurs pour un montant de 8 910,00 € HT

Le 18/03/2010 : un MAPA n° 201010042AS0000000 passé avec la société GRAPH LAND : Marché Subséquent 7 à l'accord cadre 08-51 : Fourniture de prestations intellectuelles "Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du SIG du Grand Dijon". Objet du MAPA : Service éducation pour un montant de 8 287,50 € HT

Le 18/03/2010 : un MAPA n° 201010041AM0000000 passé avec le Cabinet ARESS relatif à l'accompagnement à la renégociation du cadre d'intervention de la Politique de la Ville sur l'agglomération dijonnaise pour un montant de 29 226,00 € HT

Le 17/03/2010 : un Accord Cadre n° 201010040AD0000000 passé avec la société BPI relatif à l'assistance à la structuration de la mutualisation des services pour un montant de 34 300,00 € HT

Le 18/03/2010 : un MAPA n° 201010039AS0000000 passé avec la société AXO : Marché Subséquent 5 à l'Accord Cadre 09-19 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 6 : Conception et installation de stands. Objet du MAPA : Salon Florissimo 2010 - Stand Grand Dijon pour un montant de 33 000,00 € HT

Le 18/03/2010 : un MAPA n° 201010038AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE BELVET : Marché Subséquent 12 à l'Accord Cadre 09-15 : Actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Dépliant reconquête du parc privé ancien pour un montant de 422,00 € HT

Le 15/03/2010 : un MAPA n° 201010024AM0000000 passé avec la société IRTESS relatif à l'étude concernant les actions de parentalité des dispositifs CLAS / REAAP / PRE des quartiers Politique de la Ville pour un montant de 29 820,69 € HT

Le 15/03/2010 : un MAPA n° 201010023AM0000000 passé avec la société TEVOLYS relatif à la mise en place et gestion d'un système de web-tv pour un montant de 5 300€ HT par prestation

Le 11/03/2010 : un acte de sous-traitance de 2nd rang au MAPA MA 08-23 passé avec la société VALRHONE PEINTURE relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie. Titulaire du Marché PROTOY SA. Sous-traitant de 1er rang : DECIBEL. VALRHONE remplace Christian MANES. Pour un montant de 2 400,00 € HT

Le 11/03/2010 : un MAPA n° 201010037AM0000000 passé avec la société CUENOT DEMAT relatif aux travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires pour un montant de 583 650,00 € HT

Le 09/03/2010 : un MAPA n° 201010035AM0000000 passé avec la société SCAT relatif à l'assistance à la réalisation, à l'application et au suivi du référentiel qualité de la délégation de service public transport pour un montant de 151 300,00 € HT

Le 09/03/2010 : un MAPA n° 201010034AM0000000 passé avec la société VDS PAYSAGE relatif à l'aménagement des abords de la piscine olympique : Lot 2 : Paysage pour un montant de 34 478,30 € HT (Tranche ferme : 31 597,10€ HT/ Entretien : 2 881,20€ HT)

Le 09/03/2010 : un MAPA n° 201010033AM0000000 passé avec le Groupement ROGER MARTIN / DESERTOT / DEMONGEOT relatif à l'aménagement des abords de la piscine olympique : Lot 1 : VRD pour un montant de 93 556,78 € HT (Tranche ferme : 80 823,88€ HT/ Option 1 : anti-intrusion : 1 065€ HT/ Option 2 : Bordure pavée : 11 667,90€ HT)

Contentieux

- **le 26 mars 2010** : un arrêté désignant de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Mohamed BOUSSEBHA, et Monsieur Hicham QUERCHI en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subis par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public.

- le 24 mars 2010 : un arrêté désignant de Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Sharon KUNDIENDA, et Monsieur Benjamin NDOUM MIOUMNDE en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par des personnes chargées d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public.

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
23/02/2010	Madame Maryline GUILLEMIN	2-E-E1-21	15	150,00 €
27/02/2010	Monsieur Pascal CHOPARD	2-M-E-7	15	150,00 €
03/03/2010	Madame Sahara ESTIENNE	2-C-A-8	15	344,00 €
02/03/2010	Monsieur Bernard GUERREE	1-O-01-01-008	30	1 717,00 €
04/03/2010	Madame Chantal MILLERAND	2-E-E1-22	15	150,00 €
05/03/2010	Monsieur Jean-Claude CLUCHIER	2-E-E1-23	15	150,00 €
10/03/2010	Monsieur Eric CHERRIER	2-E-E1-24	15	150,00 €
15/03/2010	Madame Ericka TORRES	2-E-E1-25	15	150,00 €
19/03/2010	Monsieur Manuel DUBOIS-CHABERT	2-E-E1-26	15	150,00 €
20/03/2010	Madame Christelle PERNIN	2-I-F1-7	15	595,00 €
29/03/2010	Monsieur Claude TURQUIN	2-E-E1-27	15	150,00 €
29/03/2010	Madame Lucienne SPIES	2-I-F1-1	15	595,00 €
09/03/2010	Monsieur et Madame GUYET	2-M-E-23	15	150,00 €
17/03/2010	Monsieur ROULET	E-C1-73	15	-120,87 €
01/04/2010	Madame Sylvie AIME	2-I-L-4	15	595,00 €
02/04/2010	Madame Françoise BERGERET	2-E-E1-28	30	299,00 €
02/04/2010	Madame Chantal DESJARDIN	2-E-E1-31	15	150,00 €
06/04/2010	Madame Olga BOURGEOIS	2-E-E1-32	30	299,00 €
06/04/2010	Monsieur Léopold LUGAND	2-E-E1-33	15	150,00 €
14/04/2010	Monsieur David PIERRAT	2-E-E1-34	50	498,00 €

1. Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'installer M. Franck MELOTTE dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Parc privé ancien : loyers maîtrisés : approbation du protocole 2010-2012 avec le Conseil Général de Côte d'Or au titre des dispositions de son programme départemental n° 4 concernant les aides aux propriétaires bailleurs privés

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le protocole d'accord à intervenir avec le Conseil Général de la Côte d'Or, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Reconquête du parc privé ancien du Grand Dijon » au bénéfice des projets de réhabilitation de logements à loyer conventionné très social réalisés sur le territoire des communes déficitaires au titre de la loi SRU ;

- **de dire** que ces dispositions prennent effet pour l'ensemble des dossiers bénéficiant de l'accord de financement du Grand Dijon au titre de sa Délégation de gestion des aides à la pierre et déposés à compter du 1er janvier 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit protocole ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Accord-cadre Grand sud - Cession d'études urbaines à la SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la cession d'études urbaines à la SPLAAD par voie de convention,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document utile à la gestion de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Habitat et Humanisme : 49 rue de Bourgogne à Dijon : 1 logement en acquisition-amélioration

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or – 3 rue Etienne Baudinet - 21000 DIJON cedex-, pour l'acquisition-amélioration d'un logement collectif (PLAi), situé 49 rue de Bourgogne à Dijon, une subvention d'un montant de 19 000 €, établi en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Habitat et Humanisme : 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte - 1 logement en acquisition-amélioration

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or – 3 rue Etienne Baudinet - 21000 DIJON cedex-, pour l'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLAi), situé 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte, une subvention d'un montant de 21 500 €, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'association Habitat et Humanisme de Côte d'Or, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - OPAC de Dijon : 2 avenue Franklin Delano Roosevelt à Dijon - acquisition en VEFA de 8 logements (5 PLUS, 3 PLAi)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs (5 PLUS, 3 PLAi), situés Résidence « Cézanne » 2 avenue Franklin Roosevelt à Dijon, deux subventions d'un montant total de 70 500 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 30 000 € au titre des PLUS,
 - 40 500 € au titre des PLAi,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - SCIC Habitat : 36 cours Général de Gaulle à Dijon - acquisition-amélioration de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAi)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 - 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs (5 PLUS, 2 PLAi), situés 36 Cours Général de Gaulle à Dijon, deux subventions d'un montant total de 85 500 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 47 500 € au titre des PLUS,
 - 38 000 € au titre des PLAi,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Villéo : ZAC du Pré Thomas à Saint-Apollinaire - Construction de 16 logements (12 PLUS, 4 PLAi)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 16 logements collectifs (12 PLUS, 4 PLAi), situés rue F. Buisson, quartier du Pré Thomas à Saint-Apollinaire, deux subventions d'un montant total de 126 000 €,

établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 72 000 € au titre des PLUS,
- 54 000 € au titre des PLAI,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Villéo : 9/11 avenue Champollion à Dijon - construction de 39 logements (32 PLUS, 7 PLAI)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 39 logements collectifs (32 PLUS, 7 PLAI), situés 9/11 avenue Champollion à Dijon, deux subventions d'un montant total de 545 500 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 416 000 € au titre des PLUS,
 - 129 500 € au titre des PLAI,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention - Villéo : rue Isabelle de Portual à Dijon - construction de 15 logements (12 PLUS, 3 PLAI)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 15 logements collectifs (12 PLUS, 3 PLAI), situés 6/8 rue Isabelle de Portugal à Dijon, deux subventions d'un montant total de 211 500 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 156 000 € au titre des PLUS,
 - 55 500 € au titre des PLAI,
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 13 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Prorogation du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais au 31 décembre 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la prorogation du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais au 31 décembre 2010.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 13 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Programmation 2010 du Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale (CUCS-PUCS)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme 2010, ainsi que les bénéficiaires des actions de la Communauté de l'agglomération dijonnaise en faveur du renforcement de la Politique de la ville d'agglomération, annexé à la présente délibération ;
- **de décider** que pour les concours financiers d'au moins 15 000 €, une convention sera établie entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et chacun des neuf bénéficiaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, d'une part, à l'article 6574 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les subventions attribuées aux Associations et d'autre part, à l'article 657341 Chapitre 65 (actions Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour les aides aux Communes.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 31 avenue de Langres - Acquisition d'une maison d'habitation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Mme Robichon, veuve Décossin et Mme Grosman, divorcée de M. Marion, la maison située 31 avenue de Langres à Dijon, cadastrée section AP n°425 ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de cette maison jusqu'au 31 août 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière, d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant de 400 000 €, auquel s'ajoutent une indemnité forfaitaire et définitive 2 500 € TTC correspondant aux frais de déménagement et les diagnostics obligatoires, à concurrence d'un montant global et forfaitaire de 2 000 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Association Bourgogne Active - Demande de subvention 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association BOURGOGNE ACTIVE ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2010 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME 10ème édition de la Quinzaine du commerce équitable - Subvention à l'association Artisans du Monde

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Artisans du Monde ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2010 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle Vitagora - Projets labellisés FUI Farine+ - Nutrice - Soutien du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les projets d'avenant aux conventions passées avec le CHU de Dijon et la Société Gustalis au titre du projet de R&D « FARINE+ » ;
- **d'approuver** le projet de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « NUTRICE » ;
- **de dire** que la Communauté d'agglomération dijonnaise soutiendra les laboratoires CNRS / CESG à hauteur de 152.677 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE, ci-annexé, sera passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IFORE Bourgogne - Soutien financier 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'IFORE Bourgogne, une subvention de 17.500 €, au titre des dossiers de transmissions et reprises d'entreprises sur le territoire de l'agglomération dijonnaise menées au cours de l'année 2010 ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra selon les modalités précisées ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Mission Culture Scientifique
- Soutien financier 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 22 000 € à l'Université de Bourgogne afin de soutenir les actions 2010 de la Mission Culture Scientifique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au bon déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

19. DEPLACEMENTS Tramway - Centre de Maintenance - Lancement d'un appel d'offres pour le tour en fosse

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la fourniture et l'installation du tour en fosse ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation relatif à ce marché
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

20. DEPLACEMENTS Tramway - Centre de Maintenance - Lancement d'un appel d'offres pour l'installation de distribution de sable

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la fourniture et de l'installation de distribution de sable ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation de ce marché
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

21. DEPLACEMENTS Tramway - Marchés de travaux - Ouvrages d'art situés sur la branche Est du tracé - Ponts sur la rocade : échangeur de Mirande - Pont SNCF : avenue Raymond Poincaré

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet les travaux d'ouvrages d'art concernant les ponts sur la rocade – échangeur de Mirande et le pont sur les voies SNCF – avenue Raymond Poincaré ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

22. DEPLACEMENTS Tramway - Servitudes d'ancrages en façade des appareils d'éclairage public, de signalisation et des câbles électriques dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise - Application des articles L171-2 à L171-11 du code de la voirie routière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de solliciter l'application des articles L171-2 à L 171-11, dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents utiles à l'exécution de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

23. DEPLACEMENTS Tramway - Occupation des emprises nécessaires à la construction de deux lignes de tramway sur le territoire de Dijon - Centre Commercial de la Toison d'Or - Autorisation de signer une convention de prêt à usage

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver les conditions stipulées au projet de convention de prêt à usage;
- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, et accomplir toutes formalités subséquentes nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

24. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX LIÉS À L'ARRIVÉE DU TRAMWAY SUR LE PARVIS DE LA GARE DE DIJON VILLE ET RÉALISÉS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DE LA SNCF

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le projet de convention relatif aux études et travaux liés à l'arrivée du tramway sur le parvis de la Gare de Dijon Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser les modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, engager les dépenses correspondantes, et signer les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant estimatif de la convention supérieure à 5% ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

25. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEDER AXÉ SUR L'INTERMODALITÉ DU PROJET DE TRAMWAY FERROVIAIRE DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver le plan de financement ci-avant détaillé ;
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs à la demande de subvention au titre du FEDER.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

26. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - 18 RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble – 18 rue Antoine de Saint-Exupéry – 21300 Chenôve, représenté par M. Soulard, Cabinet Soulard, syndic – 4 rue Amiral Roussin – 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 18 rue Antoine de Saint-Exupéry, en nature de sol, d'une superficie totale de 290 m², cadastrée section AI n°177 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la réfection de tous les enrobés du domaine privé, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 64 800 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

27. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - 3 BOULEVARD DES VALENDONS - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3 boulevard des Valendons – 21300 Chenôve, représenté par M. Soulard, Cabinet Soulard, syndic – 4 rue Amiral Roussin – 21000 Dijon, deux parcelles de terrain situées 3 boulevard des Valendons, en nature de sol, cadastrées section AK n°16 p de 9 m² et n°17 p de 3 m² ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la réfection de tous les enrobés du domaine privé, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 2 880 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

28. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 3-5 AVENUE GARIBALDI - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 3/5 avenue Garibaldi – 21000 Dijon, représenté par Mme Cassano, Cabinet Bacqué, syndic – 15 rue du Château – 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 3/5 avenue Garibaldi, en nature de sol, d'une superficie totale de 229 m², cadastrée section BN n°62 p ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 63 985 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

29. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 22 AVENUE DE LANGRES ET 1-3 RUE DES CHAMPS LOUPS - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur l'OPAC de Dijon – 2 rue Maréchal Leclerc à Dijon, une parcelle de terrain située 22 avenue de Langres, cadastrée section AN n°225, d'une superficie de 234 m², ainsi qu'une parcelle située 1/3 rue des Champs Loups, cadastrée section DH n°147 p, d'une superficie d'environ 31 m² ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge s'il y a lieu, les frais de déplacement de la clôture, des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant symbolique de 1 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

30. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 14 AVENUE JEAN JAURÈS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ET D'UNE DÉPENDANCE BÂTIE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 14 avenue Jean Jaurès – 21000 Dijon, représenté par le Cabinet LAMY, syndic – 13 rue du Château – BP 35374 – 21053 Dijon cedex, une parcelle de terrain, en nature de sol, d'une superficie totale de 46 m² et d'une dépendance, cadastrées section DL n°44 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail et des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 20 717 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 14-16 AVENUE DU DRAPEAU - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble (Résidence « Le Lincoln ») sis 14/16 avenue du Drapeau – 21000 Dijon, représenté par M. Florent Colin, Cabinet Laurin, syndic – 3 rue Docteur Chaussier – 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 14/16 avenue du Drapeau, en nature de sol, d'une superficie totale de 74 m², cadastrée section BM n°645 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la réfection de tous les enrobés du domaine privé, la fourniture et la pose d'un muret, d'une grille, portillon électrique d'entrée piétons, portail électrique d'entrée véhicules, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 20 536 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 24 AVENUE DU DRAPEAU - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble (Résidence « La Pergola ») sis 24 avenue du Drapeau – 21000 Dijon, représenté par le Cabinet Habitat 21, syndic – BP 46239 – 21062 Dijon cedex, une parcelle de terrain située 24 avenue du Drapeau, en nature de sol, d'une superficie totale de 42 m², cadastrée section BM n°605 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la création d'une rampe d'accès PMR, de deux murs de soutènement, d'un escalier d'accès piétons, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 13 430,70 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

33. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 80-90 AVENUE DU DRAPEAU - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble (Résidence « Le Châteaubriand ») sis 80/90 avenue du Drapeau – 21000 Dijon, représenté par Monsieur Maire, Cabinet Laurin, syndic – 3 rue du Docteur Chaussier – 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 80/90 avenue du Drapeau, en nature de sol, d'une superficie totale de 966 m², cadastrée section AN n°194 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge la réfection de tous les enrobés du domaine privé, la fourniture et pose d'une clôture grillagée rigide, de 4 portillons d'entrée, les frais de déplacement des réseaux situés sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 256 024 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

34. DEPLACEMENTS ACQUISITION DE 3 VÉHICULES À GABARIT RÉDUIT ET D'UN MINIBUS DiviAccès

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'acquisition de 3 bus à gabarit réduit et d'1 minibus DiviAccès,
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres européen, et à signer les marchés et contrats en découlant ;
- **de dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2010.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

35. DEPLACEMENTS ACCORD CADRE RELATIF À L'ACQUISITION, LA LIVRAISON DE BUS URBAINS STANDARDS ET ARTICULÉS D'OCCASION ET À LEUR ADAPTATION AU RÉSEAU DIVIA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

« Délibération retirée en séance »

36. ENVIRONNEMENT UIOM - DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE - CAMPAGNE DE MESURES DES SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse la subvention au taux le plus élevé possible auquel peut prétendre la Communauté d'agglomération dijonnaise pour cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention ou tout acte administratif nécessaire à la bonne gestion de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

37. CULTURE ET SPORTS PISCINE OLYMPIQUE - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le règlement intérieur.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

38. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION D'UN 24ÈME POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de créer un 24ème poste de Vice-Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

39. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ELECTION DU 24ÈME VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de procéder à l'élection du 24ème Vice-Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.
- M. Didier MARTIN est candidat

M. Didier MARTIN est élu 24ème Vice-Président.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

40. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- de désigner un nouveau conseiller communautaire au sein des commissions Développement Économique et Environnement.

Est élu : Monsieur Franck MELOTTE

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

41. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS DE SURVEILLANCES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de procéder** à la désignation des représentants du Grand Dijon aux conseils de surveillance du CHU de Dijon et du centre hospitalier spécialisé de la Chartreuse

Sont désignés :

Conseil de surveillance du CHU : M.Alain MILLOT

Conseil de surveillance du centre hospitalier de la Chartreuse : M.Roland PONSAA
et M.Didier MARTIN

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

42. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL AU PRÉSIDENT - COMPLÉMENTS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'ajouter** à la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétences du Conseil au Président le 25^{ème} alinéa suivant : « 25^{ème} toute décision concernant la définition des besoins, la préparation, la passation et la signature des marchés subséquents à un accord cadre, quelque soit le montant desdits marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant la passation des avenants aux marchés subséquents : préparation et signature de tous avenants »

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

43. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE TECHNIQUE : ÉVOLUTION DE LA BASE JURIDIQUE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au personnel communautaire appartenant aux cadres d'emplois de catégories A et B de la filière technique (ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux), titulaires, stagiaires et non titulaires le cas échéant, la prime de service et de rendement sur la base des dispositions du décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- **de maintenir** à titre individuel aux ingénieurs en chef les montants antérieurs perçus.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 12 PROCURATIONS

44. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET CONTRACTUEL EN CHARGE DES INFRASTRUCTURES ET DES RÉSEAUX

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1er juin 2010, afin d'assurer les fonctions de chef de projet en charge des infrastructures et réseaux ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

45. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE À TEMPS COMPLET

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** trois postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, dont l'un pour la Décharge de produits inertes (DPI) à compter du 1er juin 2010 ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à cet effet sont inscrits aux budget principal et budget annexe correspondants.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 23 juin 2010
 Le Président,

